



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CEREMA : NOTRE DÉCLARATION EN OUVERTURE D'UN CTE À L'ORDRE DU JOUR TRÈS CHARGÉ (11-05-22)

Bonjour de la **CFDT**, qui vous invite à lire sa déclaration en ouverture du Comité Technique d'Établissement (ordre du jour en PJ)

Monsieur le directeur général, nous n'évoquerons ni les suites de l'élection présidentielle, ni votre prestation de ce matin sur la loi 3DS « *expliquée* » à 277 agents.

Notre déclaration se limitera donc aux sujets de l'[ordre du jour](#) (cf. **PJ**) trop chargé de ce CTE :

- **Nous voterons CONTRE votre réorganisation de la DSI**, mais nous ne votons pas contre les intérêts des agents concernés et en particulier ceux qui sont victimes de l'augmentation de la charge de travail. Nous mesurons les progrès numériques effectués, nous pouvons vous rejoindre sur l'état des lieux qui fait apparaître des besoins et listait des situations très différentes selon les équipes, que ce soit par site ou par fonction. Ceci dit, **la CFDT pose deux constats** :
 - Enfin, vous prévoyez d'intégrer cette réorganisation de la DSI dans la décision liée à la restructuration Cerem'Avenir. Certes, cela permettra aux agents de bénéficier des dispositifs d'accompagnement, mais ceux-ci arrivent à terme le 31/12/2022, ce qui ne laisse guère de temps. **Monsieur le directeur général**, en 2020, vous avez imposé la restructuration de la DSI, en avance sur Cerem'Avenir ; nous nous y sommes opposés, pour que les agents puissent bénéficier de l'accompagnement sur les 2 années. Maintenant, vous bricolez pour les y raccorder pour les sept derniers mois de 2022. Ce n'est pas acceptable.
 1. si la DSI est en difficulté, c'est en partie à cause du manque d'effectifs. Donc réduire encore les effectifs ne semble pas la solution immédiate et l'externalisation à venir non plus.
 2. le DSI nous dit en substance « *dans deux ans, on sera au top !* ». Peut-être, mais la phase de transition ne semble pas avoir été bien anticipée. Actuellement, des agents DSI sont en souffrance et des utilisateurs ne peuvent pas travailler avec des outils opérationnels en permanence.
- **Nous voterons POUR la création d'une Commission Consultative des Contractuels (CCP) du Cerema**. Ces 370 collègues, en CDD ou CDI, ont besoin de représentants pour porter leurs voix. Pour la **CFDT**, cette CCP ne doit pas se limiter aux recours, procédures disciplinaires, voire licenciement. Les contractuels attendent aussi de cette instance une plus grande transparence dans leur gestion collective et leurs rémunérations.

- Nous prenons acte de l'intégration dans votre « *note de cadrage (recrutement-gestion) des contractuels* » de la situation des 40 fonctionnaires détachés sur contrat. Nous espérons que ceux qui le peuvent/veulent puissent sortir rapidement et par le haut de cet état hybride.
- **Jours de fermeture de la Dter Occitanie.** Au-delà de la solution « *mi-chèvre, mi-chou* » que vous leur proposez pour 2022, la **CFDT** aimerait savoir quelles consignes que le Siège envisage d'imposer (ou pas), pour 2023 et suivantes, à l'ensemble des DTer, DTec, DTF.

En points d'information, vous nous livrez de magnifiques tableaux de chiffres sur :

- l'**indemnitaire 2021** (cf. **PJ**) : du [CIA pour 530 agents déjà au RIFSEEP](#), du [CA pour 126 OPA](#) et une dernière [modulation des ISS 2020](#) pour 1700 ITPE, TS, ETST, Dessinateurs.
Au-delà des chiffres, aucune analyse !
 - Pour nombre d'agents des corps techniques, la découverte de leur CMI 2020 a été vécue comme particulièrement injuste. Vu que cela va impacter leur IFSE sur le reste de leur carrière, les recours ne vont pas manquer...
- les **effectifs au 31/12/2021** (cf. **PJ**). Cette année 2021 est un peu moins pire que les précédentes, mais avec 286 départs pour 233 entrées, le bilan est encore négatif. Le Cerema ne reste au-dessus de la barre symbolique des 2 400 ETP que grâce à l'arrivée des 26 collègues du CNPS.

Monsieur le directeur général, n'en déplaise à votre optimisme, quand on voit que le taux annuel de départs du Cerema est de 11 % et que la moitié des nouveaux recrutements se fait sur contrat, on peut être légitimement préoccupé pour l'avenir du Cerema et de son expertise.



Les Documents :

- [Bilan CIA et CA 2021](#)
- [Bilan ISS 2020](#)
- [Les effectifs](#)
- [CTE 11-05-22 : ordre du jour](#)



Si vous partagez notre vision de l'action syndicale, venez nous rejoindre !

Liens **CFDT** utiles :

Cerema : <https://www.cfdt-ufetam.org/categorie/dossiers/cerema/>

Fonction publique : https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa-recette_7145

Confédération : https://www.cfdt.fr/portail/confederation-j_5